

## **3625 - L'adultère l'empêche de dormir et elle éprouve de la tristesse à cause de l'enfant**

---

### **question**

Question : J'étais une fille " branchée " jusqu'au moment où j'ai rencontré mon mari qui m'a guidé vers l'Islam- Allah soit loué. Puis j'ai commis l'adultère que je ne savais pas si grave. Cet acte a fait que j'ai passé des nuits dans l'insomnie ( j'en passait certaines en prière). J'ai l'impression qu'Allah ne me pardonnera pas en raison de la quantité importante de mes péchés. J'ai conçu mon enfant des oeuvres de mon ( actuel) mari alors que nous étions des fiancés. Cet enfant naturel est maintenant âgé de 7 ans. Me pardonnera t-on jamais?

### **la réponse favorite**

Louange a Allah

Premièrement , tout repentir obtiendra pardon.

Deuxièmement , quand il y a grossesse et accouchement avant la conclusion du contrat légal de mariage, l'enfant appartient à sa mère non à l'adultérin. Cet enfant a des droits légaux et il faut lui donner une bonne éducation.

Troisièmement , ne désespérez pas de la miséricorde divine, ne dites pas : on ne me pardonnera pas, car seuls les mécréants désespèrent de la miséricorde divine. Maintenant que vous vous êtes repentie; vous devez espérer la miséricorde d'Allah et son pardon.

Quatrièmement , vous trouverez une réponse détaillée sur le repentir suite à l'adultère ainsi que tout ce qui

est susceptible de vous reconforter dans le livre : « **Je voudrais me repentir.....mais** »  
publié dans la rubrique “  
livres” de ce site.

Cinquièmement , les péchés du passé  
sont effacés par le repentir. Vous devez désormais multiplier les bonnes oeuvres  
, car les bienfaits effacent les méfaits et élèvent les grades.

Nous demandons à Allah de pardonner vos péchés et de vous raffermir  
dans sa religion , et nous espérons pour vous un avenir rempli d’actes d’obéissance  
( envers Allah).

Puisse Allah bénir notre Prophète Mouhammad.